

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2023 À 16 H 00

Rapport N° 30

ALIÉNATION DE CHEMINS RURAUX- CESSION DE TERRAIN AUX RIVERAINS

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Magali GALLAIS pouvoir à Samir EL BAKKALI, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Alexis BLONDEAU pouvoir à Fatima BISMIR, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Odile VIGNAL

M. DUBREUIL arrive pendant l'intervention de M. le Maire sur la Capitale Européenne de la Culture.

Arrivées de M. BRENAS, M. GODARD (fin du pouvoir à Mme FERREIRA de SOUSA) et Mme BERNARD (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL) pendant le diaporama de la question 2. Arrivée de Mme JOSEPH pendant le débat de la question 2 (fin du pouvoir à M. PEYRE). Arrivée de Mme BISMIR avant le vote de la question 3 (pouvoir de M. BLONDEAU). Départ de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 4 (pouvoir à M. le Maire). Départs de M. LANDIVAR (pouvoir à Mme MAXIMI) et Mme GALLAIS (pouvoir à M. EL BAKKALI) pendant le débat de la question n°9bis. Arrivée de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 10 (fin du pouvoir à M. le Maire). Départ de Mme CANALES avant le vote de la question 54 (pouvoir à M. le Maire).

M. FAIDY demande une suspension de séance que M. le Maire accorde. Départ de M. ADENOT pendant la suspension de séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Rapport N° 30
ALIÉNATION DE CHEMINS RURAUX- CESSION DE TERRAIN AUX RIVERAINS

Par délibération en date du 27 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé l'aliénation d'une partie des chemins ruraux n° 20 et 58 situés sur les Côtes de Clermont, suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 28 juin au 12 juillet 2022 et à l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Ces emprises foncières, dont la valeur vénale de 39 € le m² a été définie par le pôle d'évaluation domaniale en date du 28 octobre 2022, peuvent donc être cédées aux riverains comme suit :

1/ Ancien chemin rural n°20 en partie :

La surface d'environ 110m² sur la section cadastrale MP sera cédée au riverain : Monsieur Viguié, propriétaire de la parcelle MP n°28 ;

2/ Ancien chemin rural n°58 en partie dit « chemin du haut des côtes » :

La parcelle KW n°770 de 22m² sera cédée à Monsieur et Madame Chaylard, voisins de la riveraine Madame Fourtin qui ne veut pas acquérir cette emprise et propriétaires de la parcelle KW n°299 ;

La parcelle KW n°769 de 81m² sera cédée aux riverains : Madame Caron et Monsieur Belon, propriétaires de la parcelle KW n°234 ;

La parcelle KW n°775 de 68m² sera cédée au riverain : Monsieur Langlais, propriétaire de la parcelle KW n°233 ;

La parcelle KW n°772 de 60m² sera cédée au riverain : Monsieur Sauviant, propriétaire de la parcelle KW n°771 ;

La parcelle KW n°774 de 86m² sera cédée aux riverains : Madame Cordier et Monsieur Heitz, propriétaires de la parcelle KW n°773.

| |
|--|
| Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : |
|--|

- de céder une surface d'environ 110m² au prix de 39 € le m² à Monsieur Viguié ou tous ses ayants droit suite à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°20 ;
- de céder au prix de 39 € le m² suite à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°58 dit « chemin du haut des Côtes » :
- la parcelle KW n°770 de 22m² à Monsieur et Madame Chaylard ou tous leurs ayants droit ;
- la parcelle KW 769 de 81m² à Madame Caron et Monsieur Belon ou tous leurs ayants droit ;
- la parcelle KW n°775 de 68m² à Monsieur Langlais ou tous ses ayants droit ;
- la parcelle KW n°772 de 60m² à Monsieur SAUVANT ou tous ses ayants droit ;
- la parcelle KW 774 de 86m² à Madame Cordier et Monsieur Heitz ou tous leurs ayants droit.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à cette transaction,
- de confier la rédaction de l'acte authentique à Maître Frédéric Martin, notaire.

| | | | | | | | |
|-----------------------------------|-----------|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS : | 54 | = | 48 Conseillers Présents | + | 6 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 54 | = | Pour : 54 | + | Contre : 0 | | |
| Abstention : | 0 | | | | | | |

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand



